



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**TRAVAUX – LIVRAISON DE MATÉRIAUX
AVENUE DE BELFORT**

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

I – 2025– 177

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires aux travaux réalisés par la SCI LINA, 78 route de Lyon 39200 SAINT-CLAUDE,

ARRÊTE

Article 1^{er}. : Afin de permettre à la SCI LINA de stationner un camion grue nécessaire à une livraison de matériaux au n°14 Avenue de Belfort, les mesures suivantes sont prescrites **le lundi 26 mai 2025 de 7h à 17h**, suivant l'avancement de la livraison :

Devant le n°14 Avenue de Belfort :

- Le stationnement est réservé sur 2 emplacements
- Le pétitionnaire doit veiller à la bonne circulation et à la sécurité des piétons

Article 2. : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux règlementaires mis en place par la SCI LINA. Celle-ci doit prendre toutes les dispositions nécessaires à la délimitation, la sécurisation du chantier et au maintien de la signalisation de jour comme de nuit.

Les panneaux d'interdiction de stationner sont mis en place par les services techniques municipaux.

Le pétitionnaire est responsable de tout incident ou accident survenu du fait de cette occupation. Toutes dégradations sur le domaine public seront remises en état aux frais du pétitionnaire.

Article 3. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au pétitionnaire.

Cette autorisation fait l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions de la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022, soit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE À TRAVAUX – 1^{ère} CATÉGORIE – Avenue de Belfort : 0,80 euros/m²/jour :

2 places de stationnement (2,5 m x 5 m) pour un camion grue : 25 m²
25 m² x 0,80 euros = 20 euros
20 euros + 9 euros (droit fixe d'autorisation) = **29 euros**

Total à payer : 29 euros

Le paiement de cette redevance devra être effectué auprès de la régisseuse de recette, pour la régie de recette n°01322 « Occupation du Domaine Public suite à travaux », au sein des Services Techniques municipaux.

Article 4. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la SCI LINA, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Saint-Claude, le 20 mai 2025
Le Maire, Jean-Louis MILLET